Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

MÁLAMGES RELIGIEMA,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MORTRELL, MARDY, 25 AQUE 1345.

No. 58

NOTICE SUR LES PRINCIPAUX INSTRUMENS DE LA PASSION DE JESUS-CHRIST.

Nous voulons donner à nos lecteurs des notions sommaires sur l'histoire et l'état présent de ces précieux restes, les plus illustres assurément que nous aient légués les siècles. Lorsque partout les esprits les plus élevés se passionnent pour les débris des vieux âges, lorsqu'on fouille avec ardeur les monumens qui nous restent des peuples morts qui furent sans rapports avec nous, ne doit-on pas mettre au premier rang, parmi les objets de cetté étude, ceux qui sont la représentation vivante du plus grand événement de l'histoire, quand bien même, à d'autres titres, ils n'auraient pas droit au respect et à l'intérêt de tous les esprits qui ont donné leur foi aux vérités de l'Evangile?

Cet article aura pour objet principalement celles de ces nobles reliques dont la France possède des portions considérables. Et il est vrai que la cathédrale de l'aris s'énorgueillit avec raison de ses richesses en ce genre. Au moment on nous écrivons ceci, on réintègre dans cette vieille et illustre basilique ce trésor précieux, qu'à la suite des troubles de 1830, on avait mis à l'abri des profanations

dans une retraite sûre et ignorée.

Nous nous occuperons successivement du bois de la croix, avec son titre, de la couronne d'épines et des clous du crucificment.

Du bois de la croix.—Tous nos lecteurs commissent, et nous ne répéterons pas'ici l'histoire de l'Invention de la Croix par sainte Hélène; de son enlèvement par les Perses, et de la restitution qu'ils en firent à Héraelius. Déjà cependant des morceaux considerables du bois sucré avaient été distraits du corps de la croix; Hélène en avait envoyé à Constantinople et à Roine; cette dérnière ville en avait reçu un fragment qui fut placé dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem, où on la voit encore aujourd'hui : sa longueur est d'environ 3 pieds 103 pouces. La partie la plus considérable du bois de la croix fut enferince, par les soins de sainte Hélène, dans une châsse d'argent qui demeura à Jérusalem, et c'est celle-là que les Perses enleverent, pour la restituer ensuite dans son intégrité. Mais lorsque la ville fut tombée sous la domination des Arabes, ceux-ci ayant manifesté l'intention de détroire cet objet de la vénération des chrétiens, on jugea à propos, pour la soustraire plus sûrement aux tentatives des infidèles, de la diviser en plusieurs morceaux, qu'on dirigen sur plusieurs lieux différens. C'est ainsi qu'on possédait, dans diverses églises, des croix formées au moven du bois de Jérusalem ; dans cette dernière ville, on en avait gardé quatre ; enfin, parmi les personnes qui en possédaient des fragmens considérables, se trou vait un roi des Géorgiens, du nom de David, à peu près contemporain de la première croisade.

En l'an 1109, dix ans après la prise de Jérusalem par les Latins, la croix du roi de Géorgie vint en la possession d'Anseau, ancien chanoine de Paris et grand chantre de l'église du Saint-Sépulcre; il la tenait de la veuve du roi des Géorgiens, qui était venne s'établir à Jerusalem après la mort de son époux. Anseau envoya cette croix à Galon, évêque de Paris, pour être remise au chapitre de la cathédrale, à qui il en faisait don. La croix d'Anseau fut conservée dans le trésor de Notre-Dame jusqu'en 1793, époque à laquelle elle subit le sort que nous allons dire. Mais nous fecons préalablement remarquer que cette croix se composait de deux sortes de bois ce qui s'accorde avec le témoiguage des auteurs orientaux, qui affirment qu'il entrait dans la croix de Jésus Christ quatre essences de bois différentes. Le montant principal, la traverse qui portait les bras. la planchette où le titre était inscrit, enfin les coins de bois qui servirent à la fixer en terre, appartenaient à autant d'arbres de nature diverse. Le montant était d'un bois blanc qui paraît se rapprocher du sapin; les autres étaient d'une couleur plus ou moins foncée. Or, la croix d'Anseau se composait d'un morceau de ce bois blanc, et d'un autre morceau qui aurait appartenu aux coins : celui-ci enchas

sait l'autre, et tous ileux formaient une croix unique.

En 1793, le trésor de Notre-Dame sut pille, et la croix d'Anscau tomba entre les mains de M. Guyot de Sainte-Hélène, commissaire de la section de la Cité, lequel ayant obtenu du comité révolutionnaire, sous un prétexte quelconque, la permission de garder. " cette vieillerie," la partagea avec le trésorier de Notre-Dame, et, de la portion qu'il se réserva, sit quatre croix, dont trois surent rendues par lui à la cathédrale, en 1803. On possède donc aujourd'hui ces trois débris de la croix d'Anseau, dont voici les dimensions.

La première croix, enchâssée dans une grande croix de vermeil, que le célébrant porté à l'autel aux messes des principales fêtes, à une longueur de I pouce 7½ lignes; la traverse en a 1½ pouce.

La seconde croix, enchassée dans une croix de cuivre argenté, a 1 pouce 113 lignes de longueur, sur 1 pouce 73 lignes de traverse.

La largeur des morceaux est de 4 lignes.

Enfin la troisième croix a une longueur de 2 pouces 8 lignes, sur 6 lignes de largeur et 1 pouce 61 lignes de traverse. Celle-ci seule est en bois blanc, et, pour la consolider, on l'a collée sur un morceau de bois commun, puis enfermée dans une monture de cuivre attachée à une grande croix de bois doré, qui sert ordinairement le Vendredi-Saint, à la cérémonie de l'adoration de la croix.

Cent trente ans après l'envoi fait par Anseau à la cathédrale de Paris, le roi saint Louis recut, de Beaudouin II, empereur de Constantinople, plusieurs portions considérables du bois sacré, dont la principale fut déposée dans la grande châsse de la Sainte Chapelle. A l'époque de la Révolution, la relique fut transportée à Saint-Denis, d'où elle passa à la commission des arts, et de là dans les mains d'un de ses membres, M. Bonvoisin, qui s'empressa de la porter à sa mère, dame d'une haute piété; celle-ci se fit un devoir de rendre au chapitre, en 1804, l'objet précieux dont elle s'étant trouvée, pendant dix ans, la dépositaire. Aujourd'hui on voit cette croix de la Sainte-Chapelle enchâssée dans un tube de cristal; elle a S pouce II lignes de long sur I pouce Glignes de large, et 11 lignes d'épaisseur. Elle est d'un bois brun à mances rougeâtres, que l'on rapporte au cèdre.

Ensin, la cathédrale possède une cinquième croix, dite la Palatine, qui offre des particularités remarquables. Son nom vient de la princesse Anne de Clèves, princesse palatine, qui la tenait de Jean Casimir roi de Pologne, et qui, en mourant, la légua à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Elle a la forme d'une croix grecque à deux traverses, et est enchâssée dans une lame d'or sur laquelle se lit une inscription grecque qui sait connaître qu'elle vient de l'empereur Manuel Commène, ce qui en fait remonter le travail vers l'an 1160. Elle a S pouces la ligne et est enchâssée dans une riche croix de vermeil, et sermée de deux cristaux qui permettent de lire l'inscription grecque. Dans cutte croix, comme dans celle d'Anseau, on remarque deux sortes de bois.

Du titre de la Croix.—Cette inscription tracée, suivant l'usage, en lettres rouges sur un fond blanc, était appliquée à une planchette qui fut trouvée, par sainte Hélène, avec le reste au bois de la croix, mais séparée de celle-ci. Suinte Hélène l'envoya à Rome pour y être déposée, avec les autres reliques, dans l'église de Sainte Croix de Jérusalem, qui fut construite à cet effet, comme le fut chez nous la Sainte Chapelle. En 1493, lorsqu'on ouvrit la caisse de plomb qui contenait le titre de la croix, on trouva que la planche sacrée, rougée par le tems avait perdu les deux dernières lettres du Judeo-rum; elle avait alors une lougueur correspondante à 134 pouces En 1564, on visita de nouveau le précieux monument, qui avait perdu quelque chose de plus du même côté; en 1648, le mot Jérus avait disparu; enfin, en 1828, il ne restait que quelques débris.

du sapin; les autres étaient d'une couleur plus on moins foncée. Or. la croix d'Anseau se composait d'un morceau de ce bois blanc, et d'un autre morceau qui aurait appartenu aux coins; celui-ci enchas, tion grecque située immédiatement au dessous, il reste le mot Naz-

crites de droite à gauche, ou, comme on dit vulgairement, à rebours : mais l'explication de ce fait est facile. Cela vient de ce qu'en héla première inscription. Or, on aura voulu faire correspondre les inscriptions inferieures, mot pour mot, à celle qui les surmontait.

De la sainte couronne d'épines .- Il est certain que cette couronne ne fut pas trouvée par sainte Hélène avec la croix et les clous; car aucun auteur ne fait mention d'une telle découverte, et le silence général sur un fait de cette importance serait inexplicable. Ceci est que la couronne d'épines soit restée sur la tête de Jésus-Christ pendant le crucifiement, ni pendant la marche au Calvaire : et en supposant que cela eut eu lieu, il n'est pas douteux que ceux qui descendirent de la croix le corps du Sauveur pour le mettre au tombeau, n'eussent pris possession de cet objet sacré, pour le conserver et le transmettre aux adorateurs de Jésus-Christ. Cette transmission de main en main est tellement dans la nature des choses qu'elle ne saurait faire le moindre doute; et il est véritablement impossible que la sainte couronne n'ait pas été conservée ainsi par une succession de dépositaires importans, jusqu'à l'époque où le trésor impérial de Constantinople absorba toutes les saintes reliques. En 409, saint Paulin parle de la couronne d'épines comme d'un de ces précieux objets que possédaient les chrétiens; et à partir de cette époque, tous les témoignages la supposent unanimement dans les trésors des souverains de Byzance. Or, c'est de là qu'elle est venue, comme le savent tous nos lecteurs, dans les mains de saint Louis, à qui elle fut donnée par l'empereur latin Beaudouin II. L'authenticité de la relique, depuis cette époque, n'a été contestée par personne; mais on soutiendra peut-être que l'objet donné à saint Louis par l'empereur latin, n'était pas la vraie couronne d'épines. que celle ci aura pu être soustraite et cachée pas les Grecs, lors de la prise de Constantinople par les croisés, et qu'ils auront substitué à la sainte relique quelque fausse couronne dont se seront contentés les Latins, qui ne co naissaient pas l'autre. Cette supposition était soutenable dans l'origine de la conquête; mais dans ce cas, les empereurs grecs qui avaient établi leur séjour à Nicée, et ceux surtout qui reconquirent Constantinople sur les Latins,n'auraient pas manqué de proclamer l'erreur des chrétiens occidentaux, et de se prévaloir de la possession de la sainte couronne. Or, rien de pareil n'a eu lieu : aucun d'eux n'a contesté la présence de la vénérable relique à Paris; et postérieurement, aucune réclamation n'a été faite par les Grees, si jaloux des Latins, et qui, grâce à l'intrigue et à la violence, ont fini par se rendre maîtres de l'église du Saint-Sépulcre. Donc l'authenticité de la couronne de la Sainte-Chapelle ne saurait souffrir le doute.

En 1793, la sainte couronne fut tirée de son reliquaire. On la rompit, par un motif quelconque, en trois parties à peu près égales, qui furent portées, avec les autres reliques de la Sainte-Chapelle à la commission des arts, puis à la bibliothèque nationale, où elle demeura confiée aux soins de l'abbé Barthélemy, l'auteur de l'Anachar-Elle y resta jusqu'en 1804; alors, sur la demande du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, elle fut restituée à la cathédrale, après que ses débris eurent été reconnus par plusieurs coclésiastiques qui l'avaient vue autrefois et en avaient conservé des souvenirs fort précis.

Après avoir rattaché les débris de la sainte couronne, on l'enferma dans un tube circulaire de cristal où on la voit encore aujourd'hui. La forme qu'elle présente lui a été donnée lorsqu'on l'emferma dans ce reliquaire; car auparavant elle avait celle d'une couronne pour ainsi dire royale, sermée à sa partie supérieure et formant une zoite de bonnet, tandis qu'elle est maintenant façonnée en bandeau. Au principal reliquaire se trouve annexé un petit vase de verre cy lindrique de 4 pouces 5 lignes de longueur, contenant un débris assez considérable de la couronne, que s'était résérvé l'abbé Barthélemy. Du reste, quelques précautions qu'on prît lors de l'insertion de la couronne dans son tube de cristal, en 1804, on ne put empécher qu'il ne s'en détachât beaucoup de parcelles, qui furent distribuées aux ecclésiastiques présens, parmi lesquels se trouvait le cardinal Spina, archevêque de Gênes.

Lorsque l'on considère de près cette vénérable relique, on est surpris d'abord de ne pas la trouver conforme à l'idée qu'on se fait d'une couronne d'épines. On n'y voit qu'un faiscenu de jonc on de genêt très fin, sans aucune épine, et sans rien qui fasse reconnaître que des épines en aient été détachées. Ce fait a une explication fort vient de la princesse Palatine. Ce fragment n'a que 83 pouces de

arenous : la ligne inférieure montre le mot latin Nazarenus, et les naturelle que nous allons dire ; mais remarquons en passant qu'il est deux premières lettres du mot Rex. Une particularité remarquable bien contraire à toute idée de supposition ; car si l'on avait fabrique consiste en ce que les deux inscriptions grecque et latine sont ins- une fausse relique, on aurait en soin de la pourvoir d'épines et de la composer d'une substance ligneuse. Disons maintenant que l'absence d'épines s'explique fort bien par la distribution nombreuse qui en a breu, telle est la manière d'écrire, et telle devait être naturellement été faite. Avant que saint Louis ne reçût la couronne, un grand nombre en avaient déjà été détachées. La cathédrale de Trèves en possède une qui est attachée à un fragment rameux de la couronne d'environ 53 pouces de longueur : elle passe pour avoir été envoyée par sainte Hélène à cette métropole des Gaules, Il en existe deux fort longues à Rome, dans l'eglise de Sainte-Croix ; Munich en possède cinq; Cologue, Venise, Bologue et beaucoun d'ailleurs facile à concevoir. D'abord, il n'est nullement certain d'autres villes en possedaient aussi. Après l'installation du corps principal de la relique à la Sainte-Chapelle, saint Louis lui-même distribua un certain nombre de ses épines : il en donna à Bernard, évêque de Puy, aux chapitres de Tolède, de Valence, de Vicence et à plusieurs abbayes. Déjà Philippe-Auguste avait donné à l'abbave de Saint-Denis une épine qu'il tenuit de Beaudouin Ier., et le trésor de cette église montrait " une portion de la sainte couronne" ou'il tennit de Charles-le-Chauve, lequel sans doute en avait hérité de Charlemagne. Enfin. la couronne fut successivement dépouillée de toutes ses épines au profit de diverses églises ; la dernière épine fut enlevée et donnée, en 1650, à la célèbre maison de Port-Royal. Nous devons ajouter que la plupart des églises en ont été dépouillées lors de l'irruption des Vandales de 1793.

Si l'on considère les épines de Trèves, de Munich et quelques autres avec le bois auquel elles sont attachées, on y reconnaît des branches d'un arbrisseau épineux; et les botanistes s'accordent assez à croire que celui-ci serait le Norprun cathartique, qui abonde d'ailleurs dans les environs de Jérusalem. Mais, en comparant cette matière à celle tout différente de la sainte couronne de Paris, on arrive à une idée assez simple qui fait évanouir toutes les difficultés. Il est vraisemblable que la couronne était composée de deux matières différentes; il y avait d'une part, quelques branches d'épines rudes, et, de l'autre, une matière flexible destinée à maintenir ces épis nes, à les lier pour en faire une coiffure qu'on a pût adapter à la tête ; c'était, si l'on veut, une sorte de couronne de paille ou de jone dans les tresses de laquelle on avait implanté des épines. Ainsi, le jone aurait formé le corps de la couronne, et l'on en aurait détaché successivement les épines avec les rameaux ligneux que plusieurs églises se flattent de posséder.

Des clous de la croix. —On sait que sainte Hélène trouva les clous avec le bois de la croix, mais on ignore s'ils étaient au nombre de quatre ou de trois seulement. Quoi qu'il en soit, cile attacha un de ces clous au casque de Constantin, d'un autre elle fit un frein à son cheval; enfin, selon saint Jérôme, un troisième aurait été jeté par cette princesse dans la mer Adriatique, pour apaiser les tempétes fréquentes qui régnaient alors sur ce golfe. Or, il n'est pas probable que la pieuse impératrice ait consenti à se priver d'une relique si précieuse, et il est permis de croire qu'elle se contenta de faire plonger le clou dans la mer, et l'en retira ensuite. «Quant aux deux autres, il est possible et assez probable qu'on ne les employa qu'à l'état fragmentaire aux usages indiqués ci-dessus; et rien n'empêcha de retrouver plus tard le corps des trois ou quatre clous de la passion à Constantinople et à Rome. Or, voici ce qu'on sait maintenant de l'état de ces reliques.

Il existe à Rome, dans l'église de Sainte-Croix, un clou tronqué qu'on suppose donné par sainte Hélène. Il y manque la pointe; et c'est ce morceau qu'on croit avoir été attaché au casque ou diade. me de Constantin, d'où serait venue la célèbre couronne de fer des rois d'Italie. On appelle ainsi une couronne d'or doublée à l'intérieur d'une lame de fer étroite et très mince, forgée en tout ou en partie avec un fragment de l'un des clous de la passion.

Un second clou existe dans le trésor de la cathédrale de Paris. Il vient de l'abbaye de Saint-Denis, à qui il fut donné par Charlesle-Chauve; ce monarque l'avait tire du trésor d'Aix-la-Chapelle, où l'avait déposé Churlemagne, qui l'avait reçu du patriarche de Jérusalem. Il a une longueur de 3 pouces 3 lignes : sa tête est échancrée, et il manque quelque chose à la pointe ; il est d'ailleurs fortement oxidé dans toute sa longueur. Une particularité qui lui donne un intérêt spécial, c'est la présence d'une parcelle de bois qui s'est attachée à ce clou, sans doute lorsqu'on le retira de la croix ; ce bois, examiné à la loupe, se rapporte à celui du morceau de la Sainte-Chapelle.

Notre cathédrale possède encore la pointe d'un autre clou qui pro-

Jongueur; il est renfermé, comme le principal clou, dans un reliquai- [re de cristal.

La cathédrale de Trèves se flatte de posséder un troisième clou, auquel il ne manque qu'un petit fragment àla pointe. Ce clou est d'une longueur considérable, n'ayant pas moins de 6 ponces 5 lignes. On croit que sa pointe est le petit fragment conservé dans la cathédrale de Toul.

Outre ces trois ou quatre principales reliques, il existerait des clous de la passion à Milan, à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Naples, à Vienne, à Venise, à Carpentras et dans plusieurs autres lieux. Cette multiplicité doit naturellement rendre douteuse Pauthenticité de chacun; toutefois, elle s'explique d'une manière assez simple et parfaitement satisfaisante. Il faut remarquer d'abord qu'on a pu Jétacher de la croix un certain nombre declous qui entraient dans sa construction et qui,bien que n'ayant pas percé les pieds et les mains du Sauveur, n'en étaient pas moins, pour les chrétiens l'objet d'une pieuse vénération et d'un intérêt vif.Il faut remarquer, en second lieu qu'on a souvent détaché des clous véritables plusieurs parcelles qui ont été enchâssées dans des clous profanes, de même que nous enchâssons des parcelles de la vraie croix dans d'autres croix de diverses matières; la figure du saint clou conservé à Rome vient à l'appui de cette hypothèse. Nos lecteurs y remarquent plusieurs échancrures faites à la lime ; il a donc été détaché de ce seul fragment au moins trois parcelles qui ont pu recevoir l'emploi que nous signalons ici. Ainsi, l'on peut admettre sans difficulté, quoique sous toutes réserves, que les clous possédés par diverses églises proviennent réellement de la croix de Jésus-Christ, de l'une ou de l'autre des deux manières que nous venons d'énoncer. Univers.

CORRESPONDANCES.

M. L'EDITEUR,

Après avoir exposé les principes du droit naturel sur la capacilé et d'acquérir et de possèder, il reste à en faire l'application aux biens des jésuites du Canada.

biens dont ils ont joui jusque l'époque de leur suppression ? 2 . Etaient-ils' proprietaires comme individus, ou comme corps civil; ou seulement comme, que ferait de la dette d'autrui une individu sans procuration. corps religioux exerçant une œuvre spéciale de pièté pour le but de laquelle ces biens aient été donnés ? 3°. A la dissolution de la communauté des jésuites du Canada, à qui le domaine de juridiction, ou d'administration de fute assez leurs biens fut il dévolu de droit naturel? ces trois questions résolues, tout l'hérésie. esprit sincère et loyal demeurera satisfait.

Quest. 1ere. Les jésuites du Canada étaient véritables et légitimes protransmis les uns par dotation, les autres, par rente, contrats dont la nature est de transérer irrévocablement le domaine au donataire ou à l'acheteur.

profession de pauvreté s'y opposait. Aussi personne n'a jamais rêvé que ces biens pussent passer à leurs proches par droit de succession. Ils n'étaient devoirs, puisque pour bien faire, il faut bien croire. pas non plus propriétaires en qualité de corporation civile, c'est-à-dire, avant sont dignes de récompense, mais jamais de punition. pour but une fin temporelle; tout le monde sait que les jésuites n'ont jamais été ministère et par l'éducation chrétienne et catholique. Ainsi il est hors de tont doute qu'ils n'ont pu être propriétaires de leurs biens que comme étant une corporation spirituelle ayant pour but immédiat la sanctification des âmes; aussi tous les actes de donations qui leur ont été transmis portent-ils que l'objet leur est donné pour soutenir leur Ste. œuvre de l'éducation de la jeunesse et de la prédication de la foi aux Sauvages.

Les jésuites ne possédant que comme association religieuse: il s'en suit que le droit qu'ils avaient sur leurs biens, était fort restreint: ils n'avaient pas le dreit d'en disposer abitrairement; pour de bonnes ou mauvaises fins; pour des fins spirituelles; ils n'avaient que le domaine d'administration spirituelle, c'est-à-dire, qu'ils n'en pouvaient disposer que pour l'utilité de l'œuvre à la quelle ils étaient voués.

Quest.3me. A la suppression de la corporation des jésuites du Canada, leurs biens n'ont pas pu devenir le doniaine de l'état.

le droit de faire tout ce qu'il veut de sa chose; et celui de juridiction ou administration, qui donne au chef de la corporation le droit de disposer de la chose pour le plus grand bien seulement de cette corporation.

Le bien des jésuites à leur supression n'a pas pu passer sous le domaine maine de propriété. Car il n'est que le tuteur et curateur du bien public. Or le bien public ne se procure pas par des actes arbitraires. Donc l'état ne peut avoir le droit de disposer Jes choses qui passent sous son pouvoir, que

Rien ne peut venir sous le domaine d'une juridiction, que ce qui est de la nature de cette juridiction : c'est sa fin qui la spécifie. Si une juridiction la pour fin des avantages qui se bornent à ce monde, elle est temporelle, et ne peut avoir pour objet que les choses destinées immédiatement à procurer ces avantages. Ainsi le commerce, les arts, la marine, l'armée, les chemins, sont du domaine administratif de l'état. Mais tout ce qui se dirige immédiatement vers la vie éternelle, ne peut être que du domaine de la juridiction ecclésiastique dont le but est de procurer la vie éternelle, et qui par conséquent, a seule le droit d'en déterminer et appliquer les moyens. L'administration de la doctrine sainte des sacremens et les secours pécuniaires ou fonciers pour le soutien du ministère de la parole et des sacremens, pour le soutien des asiles de pièté, sont essentiellement et exclusivement de son domaine administratif. Or le bien des jésuites était un secours affecté à procurer l'éducation religieuse et l'évangélisation des Sauvages. Donc il n'a i en aucune manière tomber sous le domaine administratif du gouvernement.

On dira peut être que l'état a pu s'emparer de ces hiens comme vacans. Mais les fondations, ou biens pour causes pies, ne vaquent jamais. Tant que la fin pour la quelle ces fondations ont été faites, peut s'obtenir, l'intention du fondateur qui fait loi dans ces choses, est censée exiger que ce qu'il a laissé pour cette fin, y soit appliqué par des personnes capables, substituées par l'Eglise à celles qu'il avait choisies lui-même; si un hôpital ne peut plus être servi par les hospitaliers entre les mains desquels on la mis en le créant; on ne l'enlève pas pour cela aux besoins des pauvres malades; mais on le fait servir par d'autres hospitaliers. Or à la supression des jésuites, l'Eglise avait des ministres qui pouvaient les remplacer et représenter dignement, ou au moins continuer leur bonne œuvre. Donc le bien des jésuites à leur supression ne devint has une fondation sans objet, un bien vacant, mais un bien dévo'u par la volonté duement présumée des fondateurs à l'administration de l'Evêque.

Concluons de ce qui a été dit que les prétentions de nos Evêques sur les biens des jésuites du Canada, ne sont pas fondées, comine on a voulu le dire, sur les dispositions d'un code de lois civiles dont l'équité est quelquesois contestable; ni non plus sur la correspondance des diplomates et les discours des orateurs de la chambre; mais bien sur le droit naturel et imprescriptible; que toute l'érudition que l'on entasserait contre ces prétentiens, serait une peine perdue, si l'on ne renverse, un par un, les principes que je vois posés dans nos numeros 30,82,33,34,45; que les concessions des dits biens que 1 °. Les jésuites du Canada sont ils devenus véritables propriétaires des l'on prétendrait avoir été faites au gouvernement, ont été faites par des personnes sans pouvoir et sans mission, et par conséquent aussi nulles que celle

11 n'y a pas besoin de refuter l'absurde assertion : qu'il y aurait injustice à ne pas donner aux protestans une part aux biens des jésuites : elle se refute assez d'elle même : jamais ces biens ne furent destinés à faire enseigner l'hérèsie. Mais je ne puis taire une faute qui a été commise à cette occasion, celle d'assimiler les lois pénales contre l'infidélité et l'hérèsie, à celles contre le catholicisme. Pour l'athé, aux yeux duquel toutes les religions priétaires des biens qu'ils possédaient. La raison en est 1º que de droit sont indifférentes, sont un effet inévitable de l'ignorance et de la faiblesse de naturel ils étaient capables d'acquérir et possèder, ainsi qu'il a été dit aux l'esprit humain, les lois pénales contre un culte considéré comme culte ne numéros 46 52 des Mélanges; 2° que ces biens leur avaient été duement peuvent pas être injustes sans l'être aussi contre tout autre. Mais pour le penvent pas être injustes sans l'être aussi contre tout autre. Mais pour le vrai croyant la chose est tout différente. Sa profession du catholicisme est une adhésion à la vérité bien connuc et tout à fait certaine, un acte de sou-Quest. 2de. Les jésuites n'étaient pas propriétaires comme individus: leur mission à l'autorité de Dieu qui a parlé. La profession du catholicisme est donc un acte de vertu, l'accomplissement du premier et du plus essentiel des Or le devoir, la vertu

La profession de l'hérésie est, hors le cas rare de l'ignorance involontaire, associés que pour procurer le salut éternel des ames par l'exercice du Saint une adhésion obstinée à l'erreur connue, une résistance à l'autorité de Dieu qui a révélé la doctrine contraire. Doné la profession de l'hérésie est un grand crime. Or tout grand crime est punissable. Si ce qui vient d'être dit, est vrai, avouez qu'il y a une grande différence entre les lois contre l'hérésie et celles contre la vraie religion. Celles-ci ne peuvent être qu'injustes. Celleslà au contraire ne penvent être répréhensibles que pour deux causes, savoir 1 ° . ou par ce qu'elles manqueraient de proportion en excédant la gravité du délit, la quelle se tire du dégré de connaissance avec laquelle on s'obstine dans l'erreur ; 2°. ou par ce qu'elles seraient inopportunes, ne pouvant dans les circonstances présentes obtenir la fin qui leur est propre, laquelle est d'arrêter la défection, et de ramener les rébelles au deveir, ou ne pouvant obte-nir ce bien, qu'en occasionnant un plus grand mal. Car toute loi doit être faite pour le bien public. La porter dans le cas où elle ne peut le procurer, c'est saire un acte inutile, nuisible, injuste même.

Parce que les lois contre l'hérésie et l'infidélité out souvent manqué des On distingue deux domaines, celui de propriété qui donne au propriétaire deux conditions susdites, les SS. Evêques, (et je pourrais dire : l'Eglise) les ont souvent blamees. Mais aussi parce qu'elles peuvent les réunir, nous avons souvent vu les Papes, les conciles, et de SS. Evêques, les demander aux souverains, et en diriger ensuite l'application avec un grand succès.

Ces peines contre l'hérésie pourraient encore être injustes pour une troiside propriété de l'état; puisque l'état comme tel ne peut point avoir de do-lème raison, c'est-à-dire pour manquer d'autorité, car si l'hérésie n'était pas prejudiciable à l'état, et que l'Eglise n'eut pas demandé des peines contr'elle, l'état serait un acte hors de sa compétence, et par conséquent injuste, s'il en décernait. En tenant ces principes, on évite trois écueils, 1 ° . on n'attribue pour le plus grand bien de la nation. Donc il n'a pas pu avoir le donnaine point aux princes le droit d'admettre ou de proscrire arbitrairement les croyde propriété du Lien des jésuites; il n'en a pas pu avoir d'avantage le domaine de juridiction.

nées contre les sectes hérétiques, ou infidèles. 3 ?. On ne se trouve jamais réduit, comme l'abbé Bergier, à la nécessité de nier, contre l'évidence du fait, qu'il y ait jamais eu de peines décernées contre les hérétiques ou infidèles, si ce n'est pour des crimes politiques. Ce sont ces avantages que j'ai eu en vue en exposant ces notions.

M. L'EDITEUR,

Le treize du courant eut lieu l'examen des demoiselles du courant de

Chateauguay.

C'était un spectacle vraiment digne d'attention que ces jeunes filles qui paraissaient avec toute la naïveté de l'enfance et avec toute la sagacité et l'esprit des jeunes personnes bien élevées. Les progrès en tous genres qu'elles ont faits depuis l'établissement du couvent, sont, on ne peut plus satisfaisans. Le principal ornement du théâtre était le fruit de leur labeur. Les nombreux tableaux et les autres ouvrages de ce genre étaient un témoignage certain de leur amour pour les travail et de leur capacité à y réussir. En ce beau jour chacune pouvait offrir à sa mère, un petit cadeau, qu'elle avait fait de sa propre main.

Tour à tour nous les avons vues parairre sur la grammaire, larithmétique, la géographie; sur l'histoire sacrée et ancienne, sur celle de France et principalement sur l'histoire du Canada. Files connaissent très bien les mœurs, la forme de gouvernement, les productions, les monuments et les villes principales de leur patrie; elles savent qu'elles en sont les importations et les exportations; enfin elles savent tout ce qu'une maison d'éducation peut en-

seigner dans l'espace de deux ans.

Après les matières de classes, ces demoiselles ont joué quelques petits drames. Tout homme un peu indulgent aurait admiré avec nous, les actricedes divers rôles qui ont été joués. Ce n'était pas comme il arrive souvent une simple déclamation, une récitation par cœur; mais ces jeunes personnes parlaient si naturellement, qu'on aurait pu les prendre pour telles qu'elles paraissaient; et c'est certainement là, e vrai mérite d'une actrice; mademoiselle Mimy et sa honne ont reçu, comme elles le méritaient, les applaudissemens de tout l'auditoire; les demoiselles Durozoi ont balancé les deux premières, et madame Dorsigni les à peut-être toutes surpassées. L'explication des commandemens de Dieu et de ceux de l'Eglise en forme de dialogue fut beaucoup goutée par tout le monde,

Qu'il est doux à une mère, de voir sa fille paraître avec tant de succès! Qu'elle s'avance alors de honheur et de joie! Oh oni, je fus témoin des

larmes de joie qu'un grand nombre ont versées en ce jour.

Eh bien! généreux canadiens, vous avez presque tous les moyens de procurer à vos enfans le bienfait inapréciable de l'éducation; ne leur refusez donc pas le seul bien qui ne périt jamais, le seul bien qui survit à tous les malheurs.

Si vous hésitez, venez assister une seule fois, à l'examen d'un couvent; venez voir couier les larmes de ces chères enfans, lorsqu'il s'agit de se séparer. Ce n'est pourtant que pour quelques jours; elles vont se jeter entre les bras de leurs familles pour y gouter les hontes d'une mère: néanmoins cette courte séparation teur coûte heaucoup de larmes. Si on demandait pourquoi ces larmes? On pourrait répondre qu'il n'y a que celle qui en a versé, qui puisse les comprendre.

Dans un jour de combat, coux qui craignent moins les hommes sont coux qui craignent le plus la Divinité. Xenopuon.

BULLETIN.

Accelenie Joliette à l'Industrie. — Nouvel allental sur Louis-Philippe. —
L'abbesse Macrena. — M. Pritchard. — Tyrannie des Autrichiens envers les Cracoviens. — Crand duché de Bade. — Mirage.

Nous sommes heureux d'annoncer dans un nouveau Prospectus, l'ouverture des classes d'une nouvelle académie au village de l'Industrie. L'honorable M. Joliette, après avoir enrichi son domaine d'une église remarquable par sa richesse et son élégance, vient encore de donner aux habitans de sa seigneurie, une vaste maison, qu'il a bâtie pour servir d'école et d'académie à leurs entens. Cet homme vraiment intéressé au bien de ses semblables, se lamentait quand il rencontrait des bandes d'enfans qui passaient la journée à courir et vagabonder par les rues et les chemins ; nous nous rappelons qu'un jour où nous avions l'honneur de nous promener avec lui dans son village, il nous dit en voyant ces enfans perdre ainsi un tems precieux qu'il pouvaient mettre mieux à profit pour l'avenir : Je trouverai moyen de faire changer cela ; il faudra bien que tous ces enfans aillent à l'école." Il songenit sans doute alors aux immenses sacrifices qu'il voulait faire pour les réunir dans une maison qui pourrait donner à tous les moyens d'une instruction convenable. Cependant M. Joliette avait déjà établi une école assez conaidérable dans son village, sans aucum aide du gouvernement, puisque ce fait

XVI, lui envoya une superbe médaille d'argent représentant d'un côté son portrait et de l'autre ses armes, et accompagnée a'une lettre très flatteuse. Les œuvres grandes et admirables qu'il continue toujours, lui attireront aussi, sans doute, l'attention et l'estime du Souverain-Pontife régnant. Puissent les seigneurs le prendre pour modèle, et apprendre de lui l'usage que les riches doivent faire des biens que la Providence a mis en leur possession.

Au nom de l'honorable Johette on en peut unir queiques aufres qui font aussi honneur à leur pays; et l'on peut dire que depuis les pieuses largesses de la famille Berthelet, le Canada ressemble vraiment à ce qu'était l'Europe dans les plus beaux siècles de l'Eglise; à ce qu'était la France au tems de Hughes-le-grand comte de Paris, et l'Angleterre aux tems des Sivard duc de Northumberland, des Amélia de Pateshul, et de tant d'autres. Marchant dans ce sentier tracé par tant d'illustrations chrétiennes, Madame Denis Benjamin Viger s'est encore distinguée par le beau don d'un terrain estimé à trois mille louis qu'elle a fait aux Dames du Bon Pasteur, et M. John Donegani a donné pour rien ou presque rien l'emplacement où le pays verra s'élever le collège des Jésuites.

- —Nous avions promis que lorsque nous aurions nos numéros de l'Ami de la Religion nous en donnerions des extraits; nous nous acquittons de cette tâche sous la rubrique des nouvelles religieuses. Ces nouvelles pour parâître tardives n'en seront pas moins intéressantes, et elles ajouteront, à des faits que nous connaissons déjà, quelques incidences et quelques détails qui ne laisseront pas que de plaire et d'édifier.
- —Nous venons de recevoir nos journaux d'Europe. Les journaux français sont dépourvus de tout intérêt; on n'y voit que des discours et dialogues sur les élections. On a encore tiré sur Louis-Phi ippe, mais à plus de cent pas, avec une arme qui ne pouvait porter qu'à la moitié de cette distance. L'assassin, qui est un nommé Joseph Henry est un fabricant de bijoux qui autrefois était ca poral dans la sixème légion, deuxième bataillon, quatrième compagnie de la garde nationale. Il ne s'est pas entui après le comp, et il a avoué son crime; mais il dit qu'étant dans de mauvaises affaires et sur le point de faire banqueroute, il a pris ce moyen pour en finir avec la vie.
- —On parle de deux cures miraculeuses attribuées aux prières de la révde, abbesse basilienne Macrena Micczyslawska en faveur de M. C. Weld et de M. Stourton. Ces deux miracles ont été attestés de la manière la plue juridique possible, et sont si évidens que les protestans les plus endurcis ne peuvent s'empécher de les avouer.
- -M. Pritchard, ce digne missionnaire et pharmacien, court la chance d'etre mangé par ses catéchumènes des îles des Navigateurs.

Voici ce que nous lisons dans le New Zealand Specialor du 7 février :

- "Nous avons reçu une lettre d'un colon de la Nouvelle-Zélande qui a quitté l'établissement de Wellington pour se fixer dans les iles des Navigateurs. Notre correspondant regarde la position des Européens dans ces fles comme très peu rassurante. Des scènes de violences ont déjà eu lieu. Un Européen, qui se baignait dans la mer, et s'était avisé de tenir un instant sous l'eau, par plaisantierie, un cafant indigène, a été assailli par le père, et il aurait été tué, si un nègre d'Amérique, aidé d'un aûtre naturel, n'était parvenu à entraîner l'agresseur. Un autre Européen, qui avait véeu longtems dans ces îles, a été attaqué par les naturels à la veille de autiter le pays. En témoignage du regret qu'ils éprouvaient de son départ, les indigènes lui ont cassé un bras, et ont brisé sur sa tête un fusil de chasse. Après l'avoir laissé pour mort, ils l'ont dévalisé.
- "C'est au milieu de ce peuple que se trouve M. Pritchard. Des son arrivée le remuant missionnaire avait convoqué en assemblée les chefs de ces îles pour les engager à intendire l'eau et le feu aux prêtres catholiques. Les chefs ont refusé de se rendre à son invitation, et depuis ce tens sa position est devenue excessivement précaire, et on le considère comme fort loin d'être en sûreté."
- -La lettre suivante, écrite de Cracovie, le 21 juin, fait voir combien les pauvres Cracoviens sont encore maltraités par les Autrichiens :
- "Les Autrichiens, qui, en re moment, occupent le territoire de Cracovie, exercent sur nous un despuisme atroce et revoltant, dont peut-etre on chercherait en vain un exemple dans les pays les moins civilisés.
- tion convenable. Cependant M. Joliette avait déjà étable une école assez conaidérable dans son village, sans aucum aide du gouvernement, puisque ce fait est antérieur à l'acte des écoles. On sut qu'à l'occasion de l'église que ce seigneur bienfaisant à fait bâtir à ses propres frais, le Pape défunt Grégoire schement militaire criera: Qui va là! doit s'arrêter sur le champ, et restec

sa route, et que faute de ce faire, les militaires agiront contre lui selon leurs instructions.

" Le lendemain de ce jour, à dix heures et demie du soir, dans le bourg de Zwienzynice, rue de Florian, une patronille de chevaux-légers interpella du cri; " Qui vive ?" une jeune fille de quinze ans qui marchait sur le trottoir. Cette enfant, intimidée, et qui pent-être, ce qui est fort probable, ignoruit encore la nouvelle ordonnance, au lieu de s'arrêter, s'enfuit à toutes jambes; aussitôt l'un des militaires de la patronille déchargea contre elle sa carabine, et la malheureuse tomba morte, sur le pavé baignée dans son sang-

« Ce fait a été constaté par trois témoins oculaires. Le père de la victime, honnête artisan, a porté plainte aux autorités; mais celles-ci lui ont répondu que les militaires avaient fait leur dévoir, et que, par conséquent, ils étaient à l'abri de tout reproche.

" Voilà comment les Cracoviens ont appris que la moindre contravention aux ordres de M. de Castiglione est punie de la peine de mort."

- -- Dans la séance du 4 juillet, le radicalisme badois, par l'organe du député Bassermann, a fait une sortie furieuse contre la Diète germanique, en la quelle a-t-il dit, la nation allemande n'avait plus la moindre confiance. Il faut enivant l'orateur, à cette nation, un padement général, seul moyen d'assurers la conservation de la nationalité germanique. En répondant à ce discours le ministère s'est montre faible et diffus quant au fond, mais possablement passionné quant à la forme. Il a reproché au président de n'avoir pas rap. pele à l'ordre le Jéputé Walker, qui avait appuyé le discours de son colléque Bassermann. De son côté. Walker demanda le rappel à l'ordre du ministre, de sorte que la séauce ayant pris le caractère le plus emporté, il fallut pour calmer la lutte, passer à l'ordre du jour. La chambre badoise pousse à ce point la hardiesse de sa démonstration pour se faire dissoudre encore une tois, certaine, dit-elle, de revenir avec une majorité radicale encore plus redoutable.

-Un soir, vers la fin de juin, Copenhague a pu admirer une espèce de mirage. L'île Hyeen sembla disparaître dans l'éloignement, tandis que les thes beaucoup plus éloignées de Schonen et de Landskrona parurent s'approcher presque au point d'être touchées de la main. Parmi les navires en mer, les uns parurent comme s'ils eussent été observés avec une lunette de nuit, c'est-à-dire renversés, tandis que les nutres conservaient leur position ordinaire. Le phénomène dura environ deux heures.

Erratum.—Dans le dernier Bulletin, page 131, ligne 31, acquitté, lisez acquittées.

-Nous citerons dans notre prochain numéro une julie lettre sur les illuminations de Rome en l'honneur du Pape.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

-On lit dans un Journal :

" Une leure publice ce matin par le Journal des Débals, cite plusieurs faits très-honorables pour Mgr. Ferretti, nonce du pape à Naples en 1836, supposant que cet ancien nonce n'estautre que le nouveau pape Pie IX.Le correspondant de la feuille ministérielle se trompe: M. Ferretti, alors simple prélat, aujourd'hui cardinal,est de la famille des comtes Ferretti d'A ncône tandis que le Pape actuel appartient à la famille des comtes Mustai-Ferretti de Sinigaglia. Eveque d'Imola depuis 1832, M. Mastai n'a rait jamais quitté son diocèse jusqu'à ces derniers jours."

Cette rectification est parfaitement juste : le souverain Pontife, dont l'Eglise salue en ce moment avec tant de joie l'étévation sur la chaire de saint l'ierre, n'a jamais été nonce à Naples : c'est le gardinal Gabriel Ferretti qui remplissant cette nonciature à l'époque du cholera, y a tenu l'admirable conduite si justement louée par le correspondant du Journal des Debats.

Ami de la Religion.

BELGIQUE. - Samedi dernier on célébrait, à la cathédrale de Liége, les obsèques du souverain Pontife Grégoire XVI, de venerée et sainte memoire. Nulle part, si l'on excepte la ville de Rome, cette solennité n'a eu un caractère plus auguste. Les cinq absoutes ont été faires par cinq évêques : Mgr. l'évêque de Liége, Mgr. Gillis, condjuteur d'Edimbourg, Mgr. Blanchet, évêque de l'Orégon, Mgr. Wiseman, et Mgr. le comte Mercy d'Argenteau, archeveque de Tyr. Les prélats étrangers que le Jubilé avait conduits à Liège, avaient voulu rester quelques jours de plus afin de rendre au Saint-Père Grégoire XVI un dernier hommage de vénération et d'amour filial. La cérémonie a fait une vive impression sur le cour des fidèles. Ami de la R.

-Une circonstance intéressante, et uni ne peut-être en France, a marqué

en place jusqu'à ce que le chef du détachement lui ait permis de continuer | S. P. le Pape Grégoire XVI. La veille de ce jour, fixé pour ce service par un Mandement spécial de Mgr. Dufêtre, la nouvelle officielle de l'élection du Pape arriva à Nevers, mais ne fut connue que d'un petit nombre de per-Le lendemain, après avoir célébre la messe pontificule, le prélat dépouilla ses ernemens de deuil, prit ceux des jours de grande fête, monta en chaîre, apprit aux fidéles étonnés l'élection de Pie IX, exprima avec émotion ses sentimens de vénération et d'amour pour le 259e, successeur de saint l'ierre, et annonça qu'en mémoire de ce grand événement le jour prochain de la fête du prince des apôtres, il officierait de nouveau pontificalement, et se réserverait la consolation de prêchet à vêpres. Sa Grandeur entonna ensuite, du haut de la chaire, le Te Deum, que toute l'assistance chanta avec allégresse. Les principales autorités de la ville se sont fait un devoir d assister à cette cérémonie, commencée dans le deuil et terminée dans la joie.

On écrit d'Alger :

- --

" La solemité de la Fête Dieu qui, tous les ans, prendici de plus grandes proportions, avait certe année toute l'apparence d'une fête nationale. La population, toute entière assistait à la procession qui a traverse la ville en grande pompe. Le clergé, l'administration civile, tous les corps constitués, la milice algé rienne, les écoles, les nationaux de tous les pays d'Europe, Français Allemands, Italiens, Espagnols, Maltais, tout le monde enfir (même les indigênes) a contribué à faire de cette cérémonie la plus-belle démonstration publique que 'on puisse contempler, et le plus imposant spectacle que l'on-puisse voir.

" L'espace nous manque pour raconter dans tous ses détails cette grande solemnité; mais nous devons des aujourd'hui rendre publics les regrets causés à tous par la non-arrivée, pour ce jour mémorable, de Mgr. Pavy, notre nouvel évêque. Le digne prélat partagera ces regrets quand il apprendra de son mandataire, M. le vicaire-général Lyonnet, chanoine de Lyon, qui portait à la procession le saint Sacrement, qu'il existe dans ce diocèse tous les germes d'une piété sincère, et qui, pour n'être pas ordinairement démonstrative, n'en sora pas moins féconde. Idem.

-Mgr. Antoine Ginnelli, évêque de Bobbio, suffragant de l'archevêché de Gênes, est mort le 7 juin à Plaisance, où il était allé chercher quelque soulagement pour sa santé. Son corps, embaumé, a été rapporté dans sa ville épiscopale, et de solennelles obsèques lui ont été faites pour rendre hommage à ses vertus.

TYPOL. Les habitans d'Inspruck viennent de réunir, aux moyen de souscriptions et de dons volontaires, un capital suffisant pour fonder dans cette ville un monastère de Carmélites. Quelques dames de cet ordre y sont déjà arrivées de Prague pour organiser ce nouvel institut, que la population, si dévouée au culte de la Mère de Dieu, attend avec le plus pieux empressement. ALLEMAGNE.

-En, Allemagne, plusieurs conversions éclatantes au catholicisme ont eu lien depuis quelques mois. On cite entrautres des officiers de distinction, et plusieurs dames appartenant à des familles princières de divers Etais d'Allemagne-

· suisse. -M. Salis, hourgeois de la ville de Coire, canton des Grisons, étant domicilié à l'étranger, a abjuré le protestantisme pour embrasser le catholicisme. Pernièrement il à demandé à son canton un certificat d'origine ; le Consoil lui a répondu que les Protestans qui-renouçaient à la réforme, perdaient, eux et leurs descendans, le droit de hourgeoisie.

Cet acte d'intolérance n'a pas besoin de commentaires. Voilà comment les Protestans entendent et appliquent leurs idées libérales. Et ce sont la les hommes qui ne cessent de déclamer contre l'intolerance des Catholiques! Lorsque les Protestans suisses montrent tant d'animosité contre leurs compatriotes qui ne partagent pas leurs croyances, doit-on s'étonner que les cantons catholiques sentent la nécessité de resserrer, les liens qui les unissent et de se tenir prêts aux éventualités de cette guerre d'extermination dont le radicalisme suisse les menace depuis si long-tems? ÉTATS-UNIS.

Conversions.—Un ministre de l'Eglise Episcopale, Pasteur à St Albans, s'est converti a la foi entholique. Son évêque l'a consuré pour avoir assisté à des cérémonies catholiques à Burlington.

Le Cambridge Advertiser, annouce que le Capitaine Fullerton avec sa famille s'est converti à la foi catholique.

Le Liverpool Mercury rapporte aussi la conversion d'un M. Cropher. Le Puscyisme exerce aussi son influence de ce côte de l'Atlantique Le Révd Henri Major, ministre épiscopalien, résidant à Philadelphie, et dis-ingué par son savoir, a fait adjuration entre les mains de Mgr l'Evêque de Philadelphie. Le Révd Edgard Wedhaums, Pasteur épiscopalien dans l'Etat de New-York a été reçu dans l'Eglise catholique par le Révd Deluol, à Baltimore.

NOUVELLES DIVERSES. CANADA.

-Jusqu'à samedi dernier la chaleur avait été excessive, insupportable L'orage de dimanche est venu tout à conp changer noire température. Les nuits sont devenues froides et l'ardeur du soloil est maintenant supportable. Le printems a été très-pluvieux et l'été très-seu. Ce manque de pluie penà Nevers le service funèbre célébré, lundi 22, pour le repos de l'ame de N. dant les grandes chalcurs a causé beaucoup de domnage aux grains et surdante qu'on l'avait espéré d'abord, car le blé qui a été semé de bonne heure a été complètement détruit par la mouche, tandis que celui qui n été confié à la terre après le 15 mai a très-bien réussi, sauf les coups de soleil qui l'ont fait mûrir prématurement. La récoite de pois est à peu près nulle dans plusieurs endroits par suite des pluies continuelles du printems. Les patates ont assez bien réussi, mais il n'en a pas été semé en grande quantité faute de semence, la maladie les ayant presque tontes détruites l'an dernier. L'expérience a prouvé qu'il existe un moyen simple et peu dispendieux de préserver les patates de la maladie, c'est de faucher les tiges jusqu'à terre aussitôt qu'on s'aperçoit qu'elles sont attaquées. Il est à espérer que nos cultivateurs ne négligeront pas ce remède. En somme, la récolte de cette année ne sera pas abondante, excepté celle du foin. Cet article est en si grande quantité que les cultivateurs ne savent plus qu'en faire. Il en a été vendu dans quelques campagnes à taison de deux piastres et même neuf francs les 100 bottes. Minerve.

On peut se faire une idée du pombre des voyageurs qui ont visité Montréal durant la saison, par le fait qu'il en est arrivé lundi dernier, 137 à l'hôtel Dalv et 133 à l'hôtel Donegana sans compter ceux qui sont descendus aux autres hôtels. Les améliorations qu'on a faites à notre ville commencent à porter leur fruit. Que serait-ce donc si le chemin de fer de Portland était fait ?.... Idem.

ANGLETERRE.

-Il est regrettable que sir Robert Peel ait compris si tard ces grandes vérités qu'O'Connell n'a cessé de faire entendre depuis une quarantaine d'années. Le programme que sir Robert Peel propose aujourd'hui est aussi large que celui de l'agitateur, et il implique de la part du chef du dernier Cabinet l'engagement d'appuyer toutes les mesures que lord John Russell présentera pour arriver à sa réalisation. Ce concours des partis va à reconnaître enfin que justice doit être rendue à l'Irlande, annonce que l'heure de sa délivrance est arrivée. Devant ce résultat, qui osera nier la puissance des agitations pacifiques? Emendra-t-on encore demander ce que fait O'Connell à la sête de l'association pour le rappel de l'union? N'est-ce rien que de voir sir Robert Peel et lord John Russell d'accord avec le libérateur sur l'étendue des améliorations qu'exige impérieusement la situation de l'Irlande?

L'epreuve de la réélection à été jusqu'ici favorable à tous les membres du nouveau cabinei anglais: dans la Uité de Londres, lord John Russell a été élu le S sans poll, à l'unanimité et par une simple levée de mains (show of hands.) Immédiatement après sou élection, lord John Russell a paru sur la plateforme pour remercier les électeurs. Le noble lord a commence par féliciter l'angleterre en général, et la Cité de Londres en particulier, du triomphe des principes de la liberté du commerce. Il a payé un juste tribut d'éloges aux essorts de M. Charles Villiers, de M. Cobden et des autres ligueurs, qui ont tant contribué à amener ce grand résultat. Il a déclaré que les principes du free-trade scraient appliques dans toute leur étendue sous son administration, et à l'instar du président Polk dans son message au Congrès lors de son avénement, il a posé cet axiôme que tout droit qui n'a qu'un but unique (la protection) doit être supprimé; en un mot, que les taxes doivent être imposées dans l'intérêt de tout le monde, et jamais au profit d'une classe distincte on d'une caste.

A Nottingham, un autre membre de l'administration, M. Hobhouse, a été élu après une lutte assez vive avec M. O'Connor, qui s'était porté son concurrent; enfin, sir Thomas Wilde, avocat-general, qui a définitivement remplacé le lord grand-juge Tindal, décédé récemment, ayant envoyé sa démission aux électeurs de Worcester, qu'il représentait à la Chambre des Communes, un haut fonctionnaire de la nouvelle administration, M. Denis Lemarchant, a saisi cette occasion pour se mettre sur les rangs, et a été élu sans opposition.

Le vicomte Palmerston, secrétaire-d'Etat des affaires étrangères, a reçu le 8, à quatre heures de l'après midi, au Foreign-Office tout le corps diplomatique : tous les ministres étrangers étaient revêtus de leur costume officiel.

-D'après des lettres reçues de Londres, la majorité se prononcerait contre le nouveau cabinet de lord John Russell, dans la question des sucres, et le Ministère dissoudrait la Chambre des Communes Cette dissolution paraît inévitable; elle aurait lieud'ici à peu de jours. Lord Brougham vient de se placer, dans la Chambre des Lords, à la tête de l'opposition contre le Cabinet.

-Après deux jours de discussion, le plan ministériel relativement aux droits sur les sucres a été adopté par 265 voix contre 135, ou presque deux contre une. La grandeur de ce triomphe est due à l'appui que sir Robert Peel a donné au ministère, qui se trouve en conséquence sermement assis et ne craint plus d'être désarçonné.

Parmi les subsides votés en comité par la chambre des communes, on remarque une somme de 15,000 livres sterling pour des volontaires en Canada. Univers.

INDE.

-Le Constitutionnel donne aujourd'hui, dans un article sur l'Inde, de curieux détails sur les Khounds, que l'on regarde assez généralement comme les derniers représentants des premiers habitans de cette vaste contrée. Après quelques mots sur la situation de Anglais dans le Pundjab, où quelques milliers de soldais réfugiés dans une chadelle presque imprenable opporent une résistance imprévue, le Constitutionnet ajoute :

" Dans une autre partie de l'Inde, à une centaine de lieues de Calcutta,

tout au blé qui est généralement échaudé: La récolte ne vera pas aussi abon- p troubles ont échaté parmi une peuplade nommée les Khounds. Nous ayons déjà dit quelques mots sur co peuple singulier, qui présente les traits de la plus profonde barbarie, à quelques jours de distante de la capitale la plus civilisée La Revue de Culcutta donne des détails aussi horribles du monde asiatique. que curieux sur les habitudes et les coutumes religieuses de ces sauvages. La manière dont ils pratiquent les sacrifices humains fait fremir, et la bonne foi avec laquelle ils y procedent saisit d'étonnement.

-Le flot a déposé sur la côte de Fermanville, près de Cherhourg, une houteille renfermant, une note en anglais écrite, au crayon, sur un fragment d'enveloppe de lettre. le 15 juin dernier, par un des naufragés du schooner anglais la Fleur-de-Yarrow, perdu sur un récif au large des Casquets. Voici la traduction de cette note, communiquée par M. le marquis de Sesmaisons;

" Le schooner la Fleur-de-Yarrow, du Royal Yacht-Squadon, naufragé au large des Casquets, à deux heures du matin, le second et le capitaine étant déjà perdus. Georges Milles, propriétaire : Davy Miles, capitaine. Entoures de tous côtés par des écueils.- Le 13 join 1846."

Le schooner la Fleur de-Varrow était un bâtiment de 83 tonneaux à nouelle jauge. Il était du port de Southampton, et appartenait à Georges Miles, esc.

On se rappelle qu'une île volcanique vint à surgir tout à coup, un jour. dans la Méditerranneé, sur les côtes de la vilicie. Le gouvernement anglais vient de faire pratiquer des sondages à l'endroit où l'île parut, et où elle s'enfonça presque de suite, laissant une brasse et dentie d'eau sur le niveau de sa plus grande élévation. Aujourd'hui, il y a 32 brasses d'eau au même endroit, et l'île forme une surface unic.

PRUSSE.

-La Gazette universelle allemande nous appred aujourd'hui à quels mo yens odieux le gouvernement de l'empereur de Russie ne craint par d'en venir quand il veut satisfaire ses plus basses ver geances.

Il s'agit non seulement d'une violation flagrante du droit des gens, d'une arrestation dont l'arbitraire est criant, mais encore d'une de ces mesures de violence que ne se permettrait aucun gouvernement civilisé.

Voici le fait tel que le publie le journal allemand :

" Posen, 15 juin .- Le fils du comte l'oninsky avait pris un passeport nour la Pologne, dans le but de visiter les biens de son père. A peine arrivé à Kalisch, il est arrêté et conduit à Varsovie. Il écrit à son père, qui se rend à Berlin et obtient l'autorisation de se rendre à Varsovie avec le président de la police. A leur arrivée, le prince de Varsovie leur a déclaré que le jeune Poninsky ne scrait mis en liberté qu'après que la Prusse aurait livre le Polonais Dombrowski, qui a tenté d'operer un soulèvement en Polognes Le bruit se répand que le gouvernement prussien ne livrera plus de réfugié : polonais à la Russie.

Nous verrons comment répondra le gouvernement prussien. Univers. Gallicie. L'archiduc Ferdinand d'Est a donné sa démission des foi etions de gouverneur de la Gallicie ; cette démission a été acceptée par l'enpereur d'Autriche.

La Gallicie sera prochainement divisée en deux gouvernems.

—On attend à Madrid M. Romulus Sanders, nommé ambassadeur des Esats-Unis en Espagne, en remplacement de M. Washington Irving, le célèbre romancier.

-Smyrne semble ne renaître de ses cendres que pour être de nouveau la proje des flammes : quatre cents magasins, une mosquée et un khan (espèce de bazar) viennent encore d'y être dévorés par un incendie.

A I.GÉRIE.

-M. le maréchal Bugeaud est parti d'Alger le 6 pour Oran, à bord du Camelron. Il doit visiter la frontière du Maroc, Djemma-Ghazaouat et Lalla-Marghenia, puis Tlemcen, Mascara, et reviendra pat Mostaganem. On ne pense pas que cette excursion doive durer plus de quinze jours.

-Abd-el Kader, lisons nous dans l'Algéric d'aujourd'hui, se tient toujours entre le DjebelKsan et l'Oasis des Ouled-Sidi Cheikh, entre Stiten et Ea-Abied villes situées à 50 au 100 lieues de la côte, sur le méridien de Tenès. C'est là qu'il a eté rejoint, vers le 21 mai, par le chérif Bou-Maza et son khalifu Kadour-Ould el Hadj Sghir, expulsés tous deux de l'Ouarensenis par l'expédition de M. le gouverneur général. Ces deux chefs, par leur jonction, ont augmenté les forces de l'Emir de 100 cavaliers.

DANEMARK.

-Le roi de Danemark a conçu depuis longtems le dessein de supprimer toute distinction entre les lles danoises et les duches allemands de Holstein et de Sleswig. L'Allemangne considere ce dessein comme une atteinte au principe de la nationalité, et dans les chambres de Bade et de Hanovre des motions ont été faites pour inviter les gouvernemens à agir près de la diéte de Francsort afin d'obtenir qu'elle protège le Holstein et le Sleswig contre l'incorporation dont ils sont menacés. Cette question est d'un haut intérêt pour l'avenir maritime du zollverein.

BAVIÈRE.

-L'Europe vient d'acquérir une nouvelle voie de navigation stuviale qui sera de la plus haute importance pour son commerce. Le Rhin et le Danube, et par consequent la mer Noire et la mer du Nord, sont unis par un canal qui fonctionne depuis quelques mois, et qui permet à un navire parti de Rotterdam ou de Londres de porter sa cargaison à travers la Bavière, l'Autriche, la Hongrie et la Valachie, ju-qu'à Trébisonde et à Constantinople. Ce canal, qui parte le nom de louis (Ludwigts kanal), est l'œuvre du roi de au milieu des montagnes qui touchent presque à la baie du Bengale, des Bavière. Il réalise la pensée conque par Charlemagne il y a huit cents aux.

NORWECE.

—Une lettre de Moss (Norwège) annonce que la goëlette Belty, de Christiania, rapitaine, Gjettson, venant de Brême, chargée de denrées colonizles, a été attaquée par des pirates dans les mers d'Allemagne, le 12 juin, en plein midi, par un canot que montaient des hommes armés. Au nombre de dix, ces hommes ont accosté la goëlette en demandant de l'eau et du biscuit. Lorsqu'on leur cut donné ce qu'il avaient damandé, il ont exigé qu'ony ajoutât du vin, de la viande et d'antres objets que la capitaine norwègien leur refusa. Alors ils ont tous monté à bord de la Betty, ont pris tout ce qu'ils ont voulu, conpant ensuite des manœuvres, brisant le compas, etc. Il y avait des hommes de tous les pays dans cette embarcation; on y parlait hollandais, anglais, russe, allemand.

ILE POURBON.

—Un journal de Bourbon raconte le fait suivant : Un jeune Hova, élevé en France, au collège de Louis-le-grand, est arrivé à Madagascar. Passant à Tamatave, il vit les 17 têtes de Français et d'Anglais plantées au bout de perches ; il les fit descendre et les inhuma.

En apprenant cette nouvelle, la Reine a ordonné que les 17 têtes, exhumées, fussent remises au bout de perches neuves, que le jeune Hova fût décapité, et que sa tête fût mise au bout d'une perche, à côté des 17 autres.

Univers.

INDE.

Nouvelles des Indes et de la Chine.—La malle de l'Inde est arrivé à Suez le 8 juillet, et nous recevons anjourd'hui, par la voie d'Angleterre, des nouvelles apportées par ce courier. Les journaux de Bombay vont jusqu'au 30 mai, avec des dates de Calentia du 22 et de Hong-Kong du 24, même mois. Les avis de l'Inde sont complètement dénués d'intérêt; les affaires de Lahore restaient dans le stalu quo; les troupes anglaises n'étaient pas encore parvenues à s'emparer du fort de Kote-Khangra, où s'étaient retranchées quelques troupes ennemies avec un trésor.

Les nouvelles de la Chine présentent seules quelqu'importance : toutes les difficultées relatives au traité conclu entre la Grand-Bretagne et le Céleste-Empire ont été applanies. L'empereur à consenti à accorder aux étrangers le droit d'entrer à Canton, qu'il garantissait par la dernière convention, mais qui n'avait pu jusqu'à présent être exercé, eu égard aux fâcheuses dispositions des gouverneurs de provinces et de la populace. Les anglais n'ayant plus aucun prétexte pour garder Chusan, que le complet paiement de l'indemnité chinoise les force à rendre, se disposent à l'évacuer et à concentrer leurs troupes avec tout le matériel à Hong-Kong. Pour prévenir toute discussion ultérieure sur les termes du traité, sir J. Davis, gouverneur de Victoria, a conclu une convention additionnelle avec l'empereur. Cette nouvelle clause a été expédiée par la malle pour être soumise à la ratification de la reine d'Angleterre.

DISCOURS HISTORIQUE ET STATISTIQUE sur les races sauvages. Suite et fin.

Depuis les jours de la malheureuse rébellion américaine, les pauvres Indiens ont eté si crueilement traités, et chassés de leurs terres par les orgueilloux hommes libres des Etats-Unis, que les Mohicans, les Narragansetts, les Delawares et autres nations puissantes ont disparu entièrement, tant par la force des armes que par cette méchante perfidie qu'un chef Delaware peint avec une si naïve exactitude: "Il n'y a pas de confiance à mettre dans la parole des blancs. Ils ne sont pas comme les hommes rouges, qui ne sont ennemis que durant la guerre, et qui aiment les blancs pendant la paix. Ils diront à un Indien; mon ami, mon frère; et au même instant ils le détrui-Oui ! la conduite des Américains envers les Sauvages est déshonorante pour leur gouvernement national. Ecoutons parler le président Jackson dans son mes-age au congrès de 1929. " Professant le désir de les civiliser et de les établir, nous n'avons cependant pas perdu de vue les moyers de nous emparer. Le leurs terres, et de les pousser plus avant dans la forêt. Par là, ils ont été réduits, non seulement à errer, mais ils ont été autorisés à nous regarder comme injustes et comme indifférens à leur sort. Leur condition présente, si différente de ce qu'elle étoit autrefois fait un appel éloquent à notre sympathie. Nos ancêtres les trouvérent les possesseurs légitimes de ces vastes régions. Ils ont été contraints par la force de se retirer de rivière en rivière, de montagne en montagne ; de sorte que quelques tribus sont entièrement éteintes, et que d'autres ne laissent que des débris, qui conserveront, pour quelque tems encore, leurs noms jadis terribles. Le sort des Mohieans des Delawares et des Narragansetts menace les Chotaws, les Creeks et les Cherokis. L'humanité et l'honneur national demandent que les plus grands efforts soient réunis pour détourner un si grand malheur." Le général em-Ploie fort heureusement to mot "profession."-Les Etats se proposent toujours beaucoup, et executent peu: cependant l'on dit toujours : Re opitulundum, non verbis. A d'autres, au reste, à parler de réforme, qu'à celui qui porta le ser et le seu d'Apalachicola, jusqu'à St. Marc et à Swanzey.

Heros qui combatticz avec nous à Frenchtown et à Chateauguay, vous trouvates un tout autre accueit de la part de l'Angleterre. Tant de tribus de diverses nations trouvent sur le sol britannique une protection commune, un appui paternel; et les Tsaouenouhi, les Savenowane et les Sonaisiowane et tant d'autres ont éprouvé la gracieuseté de nos rois. Puissent ils vous protéger sans cesse, pussiez vous à l'ombre de cette protection, vous multiplier

en aussi grand nombre que les seuilles de vos immenses sorêts.

On peut classer ainsi les principaux peuples qui conservent encore leur indépendance.

La famille Sioux-Osago, à laquelle appartiennent un grand nombre de peuples, tous indépendans, et dont les principaux sont: les Sioux ou Dacotahs, dits aussi Ochentichakong. Narcotahs et Nadowesies: c'est une des nations les plus nombreuses, et elle peut avoir 80,000 âmes. Elles est divisée en deux peuples principaux, les Dacotahs et les Assiniboins. Les Dacotahs occupent le vaste espace sur le territoire de la confédération américaine, qui s'élève le long du Missouri, du lac St. Pierre, du haut Mississipi, et du haut fleuve Rouge, du lac Winipeg ainsi que le long de leurs a fluens depuis le 42é jusqu'au 49e parallèle. Les Assiniboins vivent alliés de Chippeways. Quoique les tribus soient indépendantes, tous les Sioux forment une confédération. Chaque tribut fait la guerre comme il lui plait et délibère sur ses affaires. Elles se réunissent en conseil général lors seulement qu'il s'agit de statuer sur quelque chose qui intéresse toute la nation. Dans ce cas chaque tribu 'envoie un député dans un bois convenu. On grave sur un trone d'arbre des hieroglyphes relatifs au sujet de la délibération, et chacun y met le tabellionat ou blason de sa tribu.

Les Omahas ou Mahas, dont la résidence principale est un gros bourg situé sur l'Elk-Horn affuent droit du Platte. Les Mahas ont des noms particuliers pour désigner l'étoile polaire et Vénus, et même pour la grande Ourse, les Pleyades, la ceinture de l'Orion et la Voie Lactée. Selon les rélations modernes, il paraît qu'ils construisent des tumulis semblables à ceux que l'on attribue aux Allighewis. Les Mandanes, entièrement éteints, occupaient encore il y a quelques années deux villages sur les bords du Missouri. Ce peuple était très remarquable par la blancheur de ses individus, et M. Gallatin pense que c'est le seul qui ait pu donner lieu au récit des Indiens-Gallois qui a fourni à Southey le sujet de son poème.

La famille Mobile-Natchez ou Floridienne, comprenant six nations. Savoir: la Natchez, autrefois fort puissante, et remarquable par le culte qu'elle rendait au soleil dans un temple, où, comme chez les Romains, l'on entretenait un feu continuel. Les Muskoghes ou Creeks qui, selon M. Gallatin, offriraient la plus puissante confedération sur le territoire des Etats-Unis. Ils occupent les fertiles vallées de l'Alabama et de la Georgie cù ils ont quelques villes et un grand nombre de villages. Us ont fait des progrès, rapides dans la civilisation. Les Chickasahs, les Creeks inférieurs; et les Choctaws, nation fort nombreuse, agricole, et qui possède des lois écrites. Elle occupe quelques parties du Mississipi, de l'Arkansas et de l'Alabama.

Les Cherokis, nation nombreuse, dont le territeire comprend l'angle nord ouest de la Georgie, le nord-est de l'Alabama et le sud-est du Tenessé. Son chef lieu est la petite ville de New Echota, capitale de quatrevingts bourgs ou villages, qui, par le génie de Syquahiam, le Cadmus Américain, et du fameux John Ross, est devenue le centre de la civilisation indienne. Une constitution fut rédigée en 1827, un journal, le Phanix Cheroki, l'était en 1828, et en 1829, cinq cents enfans fréquentaient les écoles publiques. La ville de New Echota possède, outre son imprimerie, une bibliothèque et un musée.

La famille Mohawke-Huronne, ou les Confédérés froquois, surnommés les Romains de l'Ouest. Elle comprend les Hurons et les Iroquois. Les Hurons ou Yendats étaient réduits à 1800 ames en 1829. Les Mohawks ou Agniers, les Onondagas ou Onnontagués, les Sanecas ou Tsononthouans, les Oneidas ou Onnevouths et les Cayugas ou Goyogouins la composaient lors de l'arrivée des français, qui la trouvérent en possession d'un espace de pays comme suit: quatre-vingt lieues de l'Orient à l'Occident depuis le lac du St. Sacrement jusqu'à Ningara, et un peu plus de quarante lieues du Septentrion au. Midi depuis la petite rivière des Mohawks jusqu'à l'Ohio. Ils s'étendaient alors par degrés jusqu'au mont appele depuis Mont-Royal, et ils faisaient leurs incursions dans la colonie en traversant la rivière Richelieu, qui porta longtems le nom de rivière des Iroquois à cause de cette circonstance. Ils détruisirent la nation puissante, des Satanas et poussèrent les Hurons jusque dans les environs de Québec. Les Outaouais furent pareillement dispersés ain-i que les Eriés, et les cinq cantons répandirent la terreur et l'épouvante depuis Québec jusqu'au Mississipi. Les Tuscaroras formerent un sixième canton en 1712. Les Camoys, les Mohicans et les Nauticokes jorgnirent depuis; mais malgré ces renforts, la population diminue avec une effrayante rapulité. Les Senecas ne comptnient plus que 1600 âmes en 1829. Les Iroqueis prenaient le titre de Origus-Honwe, ou hommes supérieurs aux autres hommes, imitant en cela les Grees et les Romains. Ils avaient fait d'immenses progrès dans la civilisation lorsque le général Sullivan détruisit leurs villages et leurs moissons en 1777. D'une contrée riante et florissante, il fit une solitude désolée, et, dit un auteur moderne, "ce fut un affligeant spectacle pour l'humanité, que de voir ainsi resoulé vers la vie sauvage un grand nombre de peuplades qui commençaient à jouir d'un meilleur sort. Si quelques généreux défenseurs de la race proscrite élevèrent la voie en sa faveur, leurs accens de pitié ne furent point écoutés, et l'on étendit sur une race entière la punition encourue par quelques tribus. On prétendit que tous ces peuples ne pourraient jumais être amenés à la civilisation, et l'on ôsa les présenter au monde comme dégradés de cette dignité morale et intellectuelle, dont le sceau fut empreint par la Divinité sur le front de tous les hommes.

La famille Lennape nommée par Vater, Chippeway-Delaware ou Algonquino-Mohegane, de beaucoup diminuée et composée des peuples suivans. Les Shawanis, autrefois nombreux, mais dispersés par les Américains. Les Mequachaques: une de leurs tribus est seule chargée des sacrifices, par le Président ou le Préset des classes. comme les Lévites chez les Juifs. Les Kikapoux: ils ont vir naftre Tecomseh et Etsquataway. Les Sakis; qui ont en pour chef le grand Ponthiac; les

Outagamis longtonis formidables.

Les Gaspésiens, autrefois fort nombreux. Il paraît que c'est à une tribu de cette famille qui habitait la Gaspèsie, sur la droite du St. Laurent, que l'on doit attribuer tout ce que l'on raconte des Indiens qu'on y trouva, si remarquables par leurs mœurs policées et le culte qu'ils tendaient au soleil. Ces Sauvages connaissaient quelques étoiles et tracaient d'assez bonnes cartes de leur pays. Beaucoup adoraient la croix neant l'arrivée des missionnaires, et conservaient une tradition curiouse sur un homme vénérable, qui en leur apportant ce signe sacré, les avait délivrés d'une épidémie. Malte-Brun pense fort raisonnablement que ce pourrait bien être l'évêque du Grounland qui visita le Vigiand en 1121.

On peut ajouter encore les Ouasahs. Ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu, Tangowacoun, créateur de l'Univers. Ils ont de la douceur et du bon sens. Comme les Romains du tems de Romulus, ils commencent leur année à l'équinoxe du printems. Ils ne connaissent point de semaines non plus que la piupart des peuples de l'Amérique, et ne comptent les jours que plus que la piupart des peupes de par sonmeils comme les Anglo-Saxons.

PROSPECTUS D'UNE MAISON D'EDUCATION A L'INDUSTRIE.

PROSPECTUS D'UNE MAISON D'EDUCATION A L'INDUSTRIE.

CE nouvel Institut sous la présidence de M. MANSEAU, Vicaire-Général et curé du lieu, ouvrira ses classes le 23 Septembre.

En attendant l'arrivée des Frères de-l'ordre de St. Viateur qui doivent avoir la conduite de cette Maison, des Ecclésiastiques mandront la direction des classes. On y enseignera la Lecture et l'Écriture tant en anglais qu'en français et les premières règles. Mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'Arithmétique dans toutes ses branches, la Tenue des Livres de compte, la Géographie, l'Usagé des Globes, l'Histoire et le Dessin ; enfin toutes les parties de l'instruction qui sont les plus en usage dans le monde. Dans le cours de l'année, on sera en mesure de donner aussi des leçons de Musique aux élèves pour le Piano et. l'Orgue dans le but, de former des organistes pour les camp ignes.

Les écoliers résideront constamment à l'Académie et y coucheront; afin d'être élevés dans la discipline chrétienne sous la vue de Maîtres Religieux; mais il·leur sera

vés dans la discipline chrétienne sous la voe de Maîtres Religieux; mais il·leur sera donné un tems convenable pour aller prendre leurs repas chez eux on à leur maison

donne un tems convenante pour anei prematate proposition.

Pour les conditions on pourra s'adresser à Messire Manseau, Président. Les avantages q l'on trouvera dans cet établissement engageront sans doute les parens à y envoyer leurs enfais.

On n'aurait jamais pu choisir un local plus agréable et meilleur pour la santé; la belle rivière de l'Assomption qui passe à quelques arpens de cette maison ne contribue pas peu à la salubrité de l'air, et tournira aux élèves d'agréables promenades les jours de congé. Cette maison étant plus rapprochés de l'église que du village évitera bien des distractions aux enfans en même tems qu'elle leur donnera le moyen de remplir facilement tous leurs devoirs de religion, et même leurs petits exercices de piété suivant cilement tous leurs devoirs de religion, et même leurs petits exercices de piété suivant leur goût et leur dévotion.

cur goût et leur dévotion.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LA rentrée des élèves du collège de l'Assomption aura lieu le 7 de septembre.

La rentrée des élèves aura lieu au collège de Maska le 16 de septmobre. On prie bien les parens d'éviter les inconvéniens qui pourraient résulter s'ils n'étaient pa-exacts à envoyer leurs enfans sans retard.

J.I.AROQUE, PTRE.

PROSPECTUS

Du Collège de St. Jean, Fordham, Comté de West Chester, New-York.

Cet établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il passède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une campagne pittoresque. Le chemin de fer de White Plains passe le long de la belle pelouse qui s'étend devant le Collège, et permet d'y arriver en tout temis; les équipages particuliers peuvent aussi s'y rendre par la route de Harlem et de West Farms.

De vastes batimens, d'une construction élégante, sont enteurée de la construction élégante.

route de Harlem et de West Farms.

De vastes batimens, d'une construction élégante, sont entourés de promenades, de terrasses et de jardius qui forment le .premier plan d'une belle ferme cû. les jours de congé, les élèves peuvent se livrer à tous les exercices nécessaires à leur âge.

Le public saif déjà que Mgr. l'Evéque de New-York, a confié cet établissement aux PP. de la Compagnie de Jésus. Leur intention cependant est de nérien charger aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit sa prospérité actuelle. Seulement, le nombre des professeurs sera augmenté considérablement, sans entrainer toutefois un renouveilement de la Faculté.

toutefois un renouveilement de la Faculté.

Les parens, qui honorerent le Collège de leur confiance, peuvent être persuadés que leurs entans recevront, sous le rapport physique, tous les soins que demande leur âge. Les plus jeunes surtout seront Pobjet d'une attention particulière. Des Frères, formés à cet emplot par l'expérience de toute leur vie, en seront spécialement chargés.

Le gouvernement continuera à être doux et paternel, sans rien relâcher toutefois de la disciplina actuellement en vigueur. Aucun élève ne peut sortir du Collège sans être accompagné par un professent on un préfet.

Ceux dont les parens résident à New-York, pourront aller les visiter une fois par trimestre, à moins que des raisons spéciales ne nécessitent une sortie extraordinaire.

Le cours d'instruction comprend l'Hébreu, le Gree, le Latin, l'Anglais, et le Français, avec toutes les branches accessoires d'une bonne éducation. Le cours de Mathématiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique, et de

matiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique, et de

matiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique, et de la Chimie.

La langue anglaise est la seule en usage dans les récréations; mais les élèves d'origine française trouveront dans la société d'un certain nombre des nouveaux professeurs une occasion de ne point oublier leur langue maternelle. Un cours spécial de littérature française sera enseigné dans le Collège.

L'Allemend et l'Espagnol s'y enseignent aussi; mais ainsi que pour la musique et le dessin, les honoraires des maitres sont à la charge des élèves.

L'année soclaire commence le Ier. lundi de Septembre, et se termine à la mi-Juillet par une distribution solemelle des prix.

PRIX DE LA PENSION, ETC.

Pension et blanchis-age, payable, d'avance par sémestre. \$200 Hororaires du médecin.

Les clèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques la particular.

Horeraires du médecin.

Les elèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques, le papier, les plumes et l'enere, ou les faire venir de New-York à leurs frais, s'ils le désirent. Une règle expresse défend d'introduire dans la maison aucun livre qui n'ait été examine

par le tresident ou le recie des classes. Le trousseau de chaque élève, à son entrée, doit se composer de trois hubillemens d'été et trois d'hiver, six chemises au moins, six paires de bas, six monchoirs de poche, six serviettes, trois paires de souliers ou de bottes, un chapean, un paletot ou un man-

Chaque élère doit être aussi pourvu d'une timbale et d'un couvert d'argent.

Le Collège ne fait point d'evances pour habillemens, à moins qu'une somme équive-lente n'ait été déposée entre les mains de l'économe.

On désire que les parens lui remettent aussi Pargent qu'ils destinent aux menus-plaisirs de leur enfans, pour leur être distribué chaque semaine.

Les parens l'assétèves qui viennent des pays étrangers ou d'une distance de plus ou 500 milles; doivent avoir des correspondances à New-York ou dans le veisinage.

On leur fera parvenir à la fin de chaque sémestre un rapport sur les progrès, la bonne conducte et la santé du leurs enfins.

conduite et la santé de leurs enfans.

Les lettres doivent être adressées to the President of St. John's College, Fordham, New-York.

AUG. J. THEBAUD, S. J.

22 Juillet 1846.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69,)

Vis-a-vis J. Roy, Eer., marchand sur cette rue. Dépôt Général de Médicaments Français, à l'atente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Muladics. DR. PICAULT.

Ancien Elève des Hopitaux de Paris. 22 juin.

AVIS.

ON demande pour la paroisse de St. Edouard un INSTITUTEUR pour l'Ecole-Mo-dèle et la place de Maître Chantre. S'adresser à M. PERRAULT e ré du lieu. A VENDRE, par le Soussigné, au Sault-au-Récollet, MADRIERS, PLANCHES. bois de colombage de toute qualité, de 12 pieds de longueur.

BASILE PICHÉ.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

PIANOS ORGUES MELOPICOIS.

LE Sonssigné arrivant maintenant de France, a l'henneur de prévenir les Messicurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALENANDRE DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-MÉLOPIUMS, les quels peuvent être très bien adoptés pour les Eglises, ayant le même-on que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la porté de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE, 26 mai.

NOUVEAU TESTAMENT.

A VENDRE AU BUREAU DES MÉLANGES, L'EDITION du NOUVEAU TESTAMENT publice avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Québec. AVIS AUX MM. DU CLERGE?.

AVIS AUX MM. DU CLERGE?

1.E Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grard nombre d'articles pour ornemens d'Église, ce qui, joint à son fonds, en fait le meille ur assortiment en ce genre qu'on air eu daos le pays. On trouvella chez lui une tre a grande variété de vius francais tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se precurar els effets à très bas pur si li pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Steck au plutai pour se precurar els effets à très bas pur si li pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Steck au plutai JOSEPH ROY.

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitars de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMAUTE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegana,) où ils offrent a ceux qui voudront bien les favoriser de leur patro age, un assortiment

DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES, MEDECINES PATENTE'ES, PARFUMERIE, INSTRUMENS DE CHIRURGIE, ETC.. ETC.. ETC.

ETC., ETC., ETC., ETC.

M. Coté et Cir., ent l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boltes de Médecines Hommopatiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. Rosunstein, Particlem. Hommopathe, Montréal.—AUSSI.—Una quanti é de célébres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.'

Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa prossion.

ssion. N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine. Montréal, 10 Juillet 1846.

CUNDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publicat deux sois la semaine, le MARDI et le VENDREDI

Les MELANGES se publicat deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI
Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PLASTRES pour l'année, et
CINQ PLASTRES par la poste. On ne receil point d'abonnement pour moins de six mois;
Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mos,
rant l'expiration de leur phonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1rc. insertion,
Chaque insertion subséquente,
Dix lignes et au-dessous, 1rc. insertion,
Chaque insertion subséquente,
Au-dessus de dix lignes, 1rc. insertion par ligne,
Chaque insertion subséquente,

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX. MM. Fabre et Leprohou, libra ives.
D. Mactineau, prêtre, vicaire.
Fr. Pilote, Directeur du Collège
Val. Guillet, écuyer. Montréal. Québec. Ste. Anne. Trois Rivières

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÉTRE. EDITEUR. IMPRIMÉ PAR JOS. PIVET ET JOS. CHAPLEAU.